

CHARTRE DE MARSEILLE

SUR L'INFORMATION ET LES MIGRATIONS

Cette Charte, élaborée par des professionnels de l'information et des universitaires spécialistes des migrations, est un outil destiné aux journalistes et aux professionnels des médias. Tout en réaffirmant la liberté éditoriale dont dispose chaque rédaction, cette Charte souhaite répondre aux défis journalistiques liés aux migrations, un enjeu politique et social majeur du monde contemporain. Elle vise à soutenir les journalistes et les professionnels des médias dans leur souhait de proposer une couverture de qualité, précise, complète et éthique des questions migratoires, en intégrant notamment les recommandations issues de textes déontologiques de référence.

Comme le rappelle la Charte mondiale d'éthique de la Fédération Internationale des Journalistes dans son article 9 : "Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion et les opinions politiques".

Cette Charte s'adresse aux journalistes professionnels et aux professionnels de l'information qui s'engagent à :

1 | Prendre conscience que le sujet des migrations doit être traité de manière transversale

Les causes des mobilités humaines sont complexes et multifactorielles. Les angles de traitement doivent être exigeants et refléter ces différents prismes.

2 | Rectifier les informations fausses ou erronées sur le sujet des migrations

Tout journaliste digne de ce nom dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte. Le travail de fact-checking est recommandé pour les déclarations publiées ou prononcées par des personnalités publiques au sujet des migrations.

3 | Exposer les mécanismes de la désinformation et des stéréotypes sur les migrations en fournissant des informations vérifiées, sourcées, et contextualisées

Un journaliste doit respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

4 | Veiller à ne stigmatiser aucune population

Les journalistes doivent garantir que toute couverture médiatique respecte la dignité des personnes migrantes et s'interroger sur leurs propres perceptions et biais. La Charte de Marseille recommande aux journalistes de ne mentionner l'origine, la religion ou l'ethnie que s'ils estiment que cela est pertinent pour l'information du public.

5 | Ne pas invisibiliser les personnes migrantes

Une couverture journalistique équilibrée des migrations doit prendre soin de s'informer auprès de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les premiers concernés.

6 | Être vigilant sur les termes employés

Migrant, immigré, réfugié, étranger ou demandeur d'asile n'ont pas la même signification. Les journalistes veilleront à employer les mots les plus appropriés, en se référant aux définitions juridiques et scientifiques ainsi qu'aux catégories administratives en vigueur pour éviter amalgames et approximations.

7 | Appliquer les règles élémentaires du droit à l'image

Les journalistes prendront les précautions qui s'imposent en s'assurant du consentement explicite et éclairé des personnes migrantes lorsqu'elles seront filmées, enregistrées ou prise en photos.

8 | Veiller à utiliser des images d'illustration qui reflètent la diversité des migrations

Les journalistes veilleront à rester exigeants quant à la pertinence des photos ou images d'illustration. Celles-ci doivent refléter le sujet traité de la manière la plus fidèle et la plus actuelle possible. Cela vaut aussi pour l'utilisation de banques d'images, d'archives ou d'intelligences artificielles génératives.

9 | Mettre en avant les faits, les replacer dans leur contexte

Les journalistes respecteront la rigueur scientifique des chiffres et des données statistiques. Ils veilleront à les mettre en perspective, afin d'éviter le "traitement au cas par cas" et d'informer au mieux sur les causes et les effets politiques, économiques et climatiques des migrations.

10 | Se former et former ses pairs

Les journalistes doivent avoir accès à des formations initiales et continues sur la couverture des migrations tant sur les évolutions législatives que sur les droits humains ou les travaux scientifiques les plus récents. Ces formations devraient favoriser les partages transfrontaliers (conférences académiques, séminaires rencontres professionnelles ou reportages collaboratifs avec des rédactions étrangères).

11 | Mesurer l'impact et perfectionner les méthodes

Les journalistes et leurs rédactions sont invités à réaliser des audits internes réguliers pour évaluer et améliorer les pratiques journalistiques en vigueur à l'aide d'outils comme des glossaires et des partages d'expérience.